

**Contrat de location 2024**  
**FOYER DES SPORTS (1)**  
**FOYER DU BASKET (1)**  
 rue du Chemin Vert  
**SAINT-CHRISTOPHE-DU-BOIS**  
 (1) rayer la mention inutile

Cadre réservé à la Mairie

Location : .....

EDL Entrant : .....

EDL Sortant : .....

Montant location : \_\_\_\_\_ €

Arrhes versées : \_\_\_\_\_ €

Solde versé : \_\_\_\_\_ €

- Entre La Commune de **SAINT-CHRISTOPHE-DU-BOIS**, d'une part,

- Et M. Mme .....

demeurant à Saint-Christophe-du-Bois

adresse : .....

Tél. : ..... Mail : .....

appelé(e) ci-après le locataire, d'autre part.

Il a été convenu ce qui suit :

La Commune de **SAINT-CHRISTOPHE-DU-BOIS** loue au locataire cité ci-dessus, **les salles suivantes**, rue Pasteur à SAINT-CHRISTOPHE-DU-BOIS

du ..... au .....

Soit \_\_\_\_\_ jour(s)

dont le montant de la location est de : ..... €

FOYER DES SPORTS (Cochez la case correspondante)	Tarifs 2024		
	Montant	Arrhes versées à la réservation	Chèque Caution
<b>LOCATION aux habitants ou entreprises de SAINT-CHRISTOPHE-DU-BOIS</b>			
<input type="checkbox"/> Tarif 1 jour	137 €	69 €	Chèque caution de 525 €
<input type="checkbox"/> Tarif 2 jours consécutifs	210 €	105 €	
<b>LOCATION aux ASSOCIATIONS de SAINT-CHRISTOPHE-DU-BOIS</b> Les associations communales bénéficient d'une gratuité annuelle dans le cadre de leurs manifestations			
<input type="checkbox"/> Tarif 1 jour	69 €	35 €	Chèque caution de 525 €
<input type="checkbox"/> Tarif 2 jours consécutifs	105 €	53 €	
<input type="checkbox"/> GRATUITE ANNUELLE	-----	-----	

\*Tarif pour 1 ou 2 jours (mise à disposition de la salle la veille pour préparatifs)

<b>FOYER DU BASKET</b> (Cochez la case correspondante)	<b>Tarifs 2024</b>		
	<b>Montant</b>	<b>Arrhes versées à la réservation</b>	<b>Chèque Caution</b>
<b>LOCATION aux habitants ou entreprises de SAINT-CHRISTOPHE-DU-BOIS</b>			
<input type="checkbox"/> Tarif 1 jour	137 €	69€	Chèque caution de 525 €
<input type="checkbox"/> Tarif 2 jours consécutifs	210 €	105 €	
<b>LOCATION aux ASSOCIATIONS de SAINT-CHRISTOPHE-DU-BOIS</b> Les associations communales bénéficient d'une gratuité annuelle dans le cadre de leurs manifestations			
<input type="checkbox"/> Tarif 1 jour	69 €	35 €	Chèque caution de 525 €
<input type="checkbox"/> Tarif 2 jours consécutifs	105 €	53 €	
<input type="checkbox"/> GRATUITE ANNUELLE	-----	-----	

**Etat des lieux sur place**

<b>ETAT DES LIEUX et remise des clés</b>	<b>Entrant</b>	<b>Sortant</b>
	<b>Le</b>	<b>Le</b>
	<b>A ____ h ____</b>	<b>A ____ h ____</b>

**Personne qui effectuera l'état des lieux :**

Le locataire (coordonnées ci-dessus)

Ou  M. ou Mme : ..... Mail : .....

Téléphone : .....

→ La réservation deviendra effective après versement des arrhes et signature du contrat de location, soit :

Montant de la location : \_\_\_\_\_ €

Arrhes versées : \_\_\_\_\_ €

soit reste à verser \_\_\_\_\_ €

→ En cas d'annulation ou de désistement, les arrhes versées resteront acquises par la commune (sauf conditions fixées dans le règlement).

→ Le solde de la location sera versé au plus tard à la restitution des clés, par le locataire.

A la signature du présent contrat, le locataire s'engage à verser :

- ◆ Un chèque d'arrhes à l'ordre du Trésor Public. Ce chèque sera encaissé aussitôt.

- ◆ Un chèque de caution de **525 €**, qui sera restitué après la manifestation, dans la mesure où la salle sera rendue en parfait état de propreté et sans dégradation.
- ◆ Une attestation d'assurance Responsabilité Civile

- 1) **Certifie sur l'honneur** que les locaux seront utilisés pour son propre compte et pour le motif indiqué ci-dessus.
- 2) **Prend bonne note**, qu'en cas de dégradations, sa responsabilité personnelle sera engagée. En cas de dégradations/et/ou casse de la salle d'un montant supérieur ou inférieur à la caution (+ matériels, décors, abords extérieurs...), une facture sera présentée au locataire à hauteur du préjudice. En cas d'intervention par les agents des services techniques municipaux pour toute réparations, rangement et/ou nettoyage insuffisants, il sera facturé un supplément par heure de travail réalisée à hauteur de 30,00 € l'heure.
- 3) **Reconnaît être informé et accepte** que, par suite d'évènements imprévisibles (sinistres...), **la Commune**, dans l'impossibilité de satisfaire au contrat de location, ne pourra pas être poursuivie pour la réparation pécuniaire des préjudices subis.
- 4) **Reconnaît avoir lu le règlement intérieur du Foyer des Sports et du Basket, s'engage à le respecter en tous points et accepte les conditions.**
- 5) **Le présent contrat est signé en deux exemplaires**, un exemplaire sera remis au locataire, et un exemplaire conservé par la Commune.

Il a été convenu ce qui suit :

- 6) **La Commune de SAINT-CHRISTOPHE-DU-BOIS** loue au locataire cité ci-dessus,
- 7) **Le présent contrat est signé en deux exemplaires**, un exemplaire sera remis au locataire, et un exemplaire conservé par la Commune.

Fait à St CHRISTOPHE-DU-BOIS, le.....  
(date et signature, précédées de la mention « Lu et Approuvé »)

Le Locataire,

Le Gestionnaire,